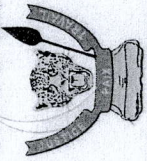


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 065/2023

A la Société Global Innovation Sarl

Après avoir reçu le Contrat du marché relatif à l'acquisition d'une barge à Déblais pour Kinshasa « Lot 3 », conclu avec le Régie des Voies Fluviales, pour un montant total hors taxe de dollars américains six cent dix mille sept cent quinze, cinquante-deux centimes (USD 610.715,52) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains quatre mille deux cent septante-cinq (USD 4.275).

Fait à Kinshasa, le 05/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

